



ANNEXE - II

(Article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils)

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : PAUL SKOLNIK

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à VERDUN Québec CANADA

Date: le 28 OCTOBRE 2013

Paul Skolnik

Signature du conseil

[Signature] AA

Pour le Greffier

29/10/2013